

Paris, le 18 janvier 2006

PUBLICATION DU RAPPORT 2005 DE L'AMF SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

L'Autorité des marchés financiers a rendu public aujourd'hui son deuxième rapport sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne des émetteurs faisant appel public à l'épargne, en application de l'article 122 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003¹.

L'analyse des informations publiées par les sociétés cotées a été menée sur la base d'un échantillon de 108 rapports² et complétée par des entretiens avec le management de quelques sociétés et cabinets d'audit.

A l'issue de l'exercice précédent, l'AMF avait formulé un certain nombre de recommandations afin de guider les sociétés dans la rédaction de leur rapport 2005. Ce deuxième exercice d'application montre une amélioration de la qualité de l'information délivrée même si le contenu des rapports reste relativement hétérogène, notamment en ce qui concerne les procédures de contrôle interne. L'aboutissement, au premier semestre 2006, du groupe de travail de l'AMF sur la mise en place d'un référentiel français de contrôle interne devrait considérablement améliorer la situation à l'avenir.

De façon plus détaillée, les principaux constats du rapport sont les suivants :

Sur le gouvernement d'entreprise

Composition du conseil : La quasi-totalité des sociétés de l'échantillon décrit très précisément la composition du conseil d'administration. Les trois quarts des sociétés indiquent que leur conseil comprend un ou plusieurs *administrateurs indépendants* (95% pour les sociétés du CAC 40), suivant, dans la plupart des cas, la définition du rapport AFEP/MEDEF³. 80% des sociétés communiquent sur *le nombre et la nature des mandats exercés* dans d'autres sociétés par les membres de leur conseil d'administration.

Rôle du conseil : Les missions du conseil sont indiquées de manière précise dans les deux tiers des rapports analysés, contre 40% des rapports analysés l'an dernier.

Tenue des réunions du conseil : L'information sur le nombre de réunions du conseil figure dans la totalité des rapports analysés. Il est, en moyenne, supérieur à 6 par an. En outre, près de 80 % des rapports contiennent des informations sur le taux de présence des administrateurs aux réunions du conseil qui est, en moyenne, de 86%.

Des informations sur les thèmes abordés lors des réunions figurent dans 71% des rapports, contre seulement la moitié l'an dernier. Parmi ceux-ci, on retrouve principalement le passage aux IFRS, l'examen et l'approbation des comptes, les opérations sur le capital et de restructuration, la stratégie de l'entreprise, etc.

¹ L'AMF a défini dans son règlement général (art. 221-6 à 221-8) les conditions de publication des informations relatives au rapport du président devant être respectées par les émetteurs faisant appel public à l'épargne.

² Liste arrêtée au 31 décembre 2004. L'échantillon analysé comprend les sociétés du CAC 40 et des sociétés de toutes tailles et tous secteurs.

³ Rapports Viénot de juillet 1995 et juillet 1999 et rapport Bouton de septembre 2002. Ces rapports ont été consolidés dans le document conjoint AFEP/MEDEF "le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées" publié en octobre 2003.

Règlement intérieur : L'existence d'un règlement intérieur du conseil est mentionnée par plus de la moitié des sociétés comprises dans l'échantillon – ce pourcentage étant de 90% pour les sociétés du CAC 40 – parmi lesquelles les trois quarts précisent les thèmes développés dans le règlement. Toutefois, la publicité de tout ou partie du document est rarement évoquée.

Les comités spécialisés : Les trois quarts des sociétés de l'échantillon mentionnent l'existence de comités spécialisés tels que prévus par les principes de gouvernement d'entreprises de l'AFEP/MEDEF (comités des comptes, des rémunérations et des nominations). Ce résultat est resté stable par rapport à l'an dernier.

Les deux tiers des sociétés comprises dans l'échantillon disposent d'un *comité d'audit* contre la totalité des sociétés du CAC 40.

Parmi les sociétés déclarant avoir mis en place des comités spécialisés, les deux tiers disposent d'un *comité des rémunérations*, celui-ci étant fusionné avec le comité des nominations dans 43% des cas.

Evaluation des travaux du conseil : Des travaux d'évaluation des conseils ont été réalisés par plus de tiers des sociétés - contre un peu moins d'un quart l'an dernier - cette évaluation étant interne dans 80% des cas et externe dans 20% des cas. 75% des sociétés qui procèdent à une évaluation indiquent avoir opté pour une périodicité annuelle. Les résultats détaillés de ces évaluations ne sont communiqués que dans 20% des cas mais 22% des sociétés mentionnent les améliorations qu'elles envisagent d'apporter au fonctionnement du conseil.

Limitation des pouvoirs du directeur général : 71 % des sociétés à conseil d'administration (qui représentent à elles-seules les trois quarts de l'échantillon analysé) ont communiqué sur les limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général, contre seulement 30% en 2003. On constate donc une nette amélioration de la transparence des sociétés sur ce point.

Sur les procédures de contrôle interne

Description des procédures de contrôle interne :

- 80 % des sociétés comprises dans l'échantillon définissent le *périmètre couvert* par le rapport et 62% des sociétés précisent quelles filiales sont incluses. Toutefois, seules 32% des sociétés de l'échantillon ont distingué les procédures du groupe de celles de certaines filiales et les évolutions envisagées, le cas échéant.
- 94 % des sociétés précisent dans leur rapport les *objectifs* qu'elles assignent aux procédures de contrôle interne. Les limites à ces procédures sont évoquées par plus de la moitié d'entre elles, invoquant souvent le facteur humain.
- Seulement un tiers des sociétés de l'échantillon précisent en revanche le *référentiel* utilisé pour l'élaboration de leur rapport. Parmi celles-ci, 86% indiquent avoir appliqué un référentiel interne, s'inspirant, pour une large partie, du référentiel COSO⁴.
- Les deux tiers des sociétés ont décrit les *principaux risques* auxquels elles sont confrontées (contre 47% l'an dernier) et plus de la moitié donnent une information détaillée sur ces risques.
- 87 % des sociétés communiquent sur les *moyens affectés au contrôle interne* et 88 % donnent une information détaillée sur le personnel. Si aucune société n'indique le coût global du contrôle interne, en raison de la difficulté du chiffrage, 23 % mentionnent les investissements réalisés.

Diligences mises en œuvre et évaluation des procédures par les dirigeants :

- 63% des sociétés comprises dans l'échantillon précisent dans leur rapport les *diligences ayant sous-tendu la préparation de ce rapport*, alors que ce pourcentage ne dépassait pas 25% des sociétés l'an dernier.
- 26 % des sociétés indiquent avoir réalisé *une évaluation*, contre seulement une dizaine l'an dernier. Parmi ces sociétés, les deux tiers précisent le périmètre et/ou les limites de l'évaluation et 32% communiquent sur les résultats de cette évaluation.

⁴ Référentiel américain émanant d'un organisme privé, le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*.

- Comme l'an dernier, aucun des rapports examinés ne fait état de *défaillances ou insuffisances graves du contrôle interne*. En revanche, 14% des sociétés ayant réalisé une évaluation dont elles communiquent les résultats mentionnent des réserves ou des faiblesses du contrôle interne (seules deux sociétés avaient fait état de telles faiblesses non significatives l'an dernier). 24% des sociétés comprises dans l'échantillon mentionnent les pistes d'amélioration envisagées.

Rapport des commissaires aux comptes :

- 95% des sociétés comprises dans l'échantillon⁵ ont joint à leur rapport celui des commissaires aux comptes. Seulement 1% des rapports analysés fait état de réserves ou observations de la part des commissaires aux comptes. Aucun rapport ne fait état de déficiences majeures relevées dans le contrôle interne et signalées par les commissaires aux comptes.

Les conclusions du rapport 2005 de l'AMF

L'information délivrée au marché en 2005, sur l'exercice 2004, en matière de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne par les sociétés analysées est globalement de meilleure qualité que celle donnée en 2004 sur l'exercice précédent.

Il semble qu'après un exercice assez formel l'an dernier, s'agissant de la première année d'application de la loi de sécurité financière, les rapports analysés cette année témoignent d'un progrès important dans certains domaines. A titre d'exemples, on peut notamment citer :

- les progrès réalisés par les sociétés dans la communication sur les limitations apportées aux pouvoirs du directeur général,
- la description des missions et l'évaluation des travaux du conseil d'administration,
- la présentation des diligences ayant permis l'élaboration du rapport sur le contrôle interne,
- une démarche d'évaluation des procédures de contrôle interne initiée par davantage d'émetteurs.

L'AMF renouvelle les recommandations qu'elle avait formulées dans son précédent rapport et qui restent valables pour les rapports des sociétés relatifs à l'exercice 2005 et tient à rappeler aux sociétés :

- l'importance des informations sur les moyens consacrés aux procédures de contrôle interne et aux diligences ayant permis la préparation du rapport,
- l'obligation qu'ils ont d'informer immédiatement le public de tout fait susceptible d'avoir un impact sur leurs cours de bourse, ce qui pourrait être le cas d'une défaillance ou insuffisance grave du contrôle interne.

⁵ Cette obligation ne concerne que les sociétés anonymes de droit français.